



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 7 REJEB 1440 (14 MARS 2019)**

*

I- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

✚ Projet de loi :

- ✚ **Projet de loi n° 21.18** relatif aux sûretés mobilières.

Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet après leur examen.

✚ Projet de décret :

- ✚ **Projet de décret n° 2.18.1009** pris pour l'application de la loi n° 17-99 portant code des assurances.

Adopté.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions suivantes :

- Nomination du Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Dhar El Mehraz à Fès;
- Nomination du Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines Sais à Fès;
- Nomination du Directeur de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion à Fès ;
- Nomination du Directeur de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées à Fès ;
- Nomination du Directeur de l'Ecole Supérieure de Technologie à Fès ;
- Nomination du Président du Directoire de la société de productions biologiques et pharmaceutiques vétérinaires « BIOPHARMA » ;
- Renouvellement de nomination du Secrétaire Général du Ministère de la Justice.